



## Formulaire de candidature à la labellisation

Nom du centre : .....  
 Adresse : .....  
 Courriel : .....  
 Télécopie : ..... Téléphone : .....  
 Nom et prénom du directeur : .....

Le directeur du centre présente la candidature du centre pour l'ensemble des cours qui constituent l'offre de formation de français langue étrangère. Les formations pédagogiques et méthodologiques destinées aux enseignants de français ne peuvent faire partie du périmètre de labellisation.  
 Le directeur du centre déclare qu'en cas d'attribution du label *Qualité français langue étrangère*, il sera fait usage de celui-ci uniquement pour les formations ci-dessous, ceci de façon claire et non équivoque.  
 Les intitulés ci-dessous sont ceux qui apparaissent dans l'ensemble des documents accessibles aux personnes intéressées : brochures, page de site Internet, affiches, descriptifs de formation, attestations/certificats/diplômes de stage/formation/cours.

Intitulés	Typologie de l'offre de cours	Précisions	Dispensées dans notre établissement oui/non
Français général (intensif ou extensif)	Ce cours de français standard, programmé par le centre, permet à l'apprenant de s'adapter aux situations de communication courantes. Les parcours d'apprentissage proposés s'organisent généralement à partir des niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues.		
Préparation aux examens de langue française	Il s'agit de modules de cours conçus spécialement pour préparer l'apprenant à passer un test ou un examen de langue française. Les contenus comme les modalités pédagogiques sont définis en fonction des objectifs de certifications visés.		
Stage linguistique combiné	Ce type de cours revêt au moins deux composantes ; un cours de français général auquel est associée, de manière significative, une activité culturelle, artistique et sportive.		
Français de spécialité, français sur objectifs spécifiques (FOS)	Ce type de cours s'inscrit dans le cadre de la communication professionnelle (français juridique, français des affaires, français médical, etc.). Il peut être programmé ou élaboré en fonction de besoins spécifiques exprimés par les bénéficiaires.		
Autre type de cours			

Le directeur du centre s'engage à :

- régler les frais de dossier d'un montant de 550 € lors du dépôt de la candidature ;
- respecter l'ensemble des processus et des procédures du dispositif de labellisation, dont il déclare avoir eu connaissance via les pages du site [www.qualitefle.fr](http://www.qualitefle.fr) ;
- fournir des documents écrits et des renseignements oraux authentiques :
  - à la Commission interministérielle de labellisation ;
  - à l'opérateur du dispositif de labellisation, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;
  - aux auditeurs ;
- fournir, avant le début de la mission d'audit sur site, une auto-évaluation portant sur l'ensemble des indicateurs du référentiel de labellisation, ceci aux formats exigés : documents papier, document électronique, ainsi que le formulaire de préparation à la mission d'audit sur site ;
- fournir, dès le début de la mission d'audit sur site, l'ensemble des documents attendus ;
- coopérer pleinement avec les auditeurs lors de la mission d'audit sur site et leur permettre :
  - de consulter des documents de même type que les documents attendus fournis par le centre, lorsqu'ils en font la demande ;
  - d'observer des cours sans qu'il leur soit nécessaire d'obtenir l'accord préalable des instances de direction du centre, des enseignants concernés, des étudiants concernés ;
  - de s'entretenir avec les personnels du centre sans qu'il leur soit nécessaire d'obtenir l'accord préalable des instances de direction du centre, des personnels concernés ;
  - de s'entretenir avec des étudiants du centre sans qu'il leur soit nécessaire d'obtenir l'accord préalable des instances de direction du centre, des personnels concernés ;
- informer l'opérateur du dispositif de tout changement concernant :
  - la forme juridique du centre ;
  - sa structure de direction ;
  - les membres de la direction du centre ;
  - ses activités de formation qui font partie, ou sont susceptibles de faire partie du périmètre de labellisation ;
 ceci à partir de la date de dépôt de candidature, et pendant toute la durée de validité du label.
- régler les frais de participation annuelle forfaitaire au processus de labellisation avant de recevoir le rapport d'audit et la décision relative à l'attribution du label.

Fait le ..... à .....  
 Nom et prénom : .....  
 Signature : .....